SCP Muriel PRALY - Tien NGUYEN BINH
Huissiers de Justice Associés
4, rue du Château vieux - B.P. 82
07203 AUBENAS CEDEX
Tél. 04 75 35 00 20 Fax 04 75 35 34 90

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU CENTRE-VILLE D'AUBENAS « TENDANCES AUBENAS »

Siège :
Le 18 A- Maison des Métiers d'Art et de la Création
18, Rue Auguste Bouchet
07200 AUBENAS

REGLEMENT DU JEU

« Grand Jeu de Noël 2026 »
Gagnez 4 000 € en chèques-cadeaux KDO'BENAS

PREAMBULE

L'association loi 1901 des commerçants et artisans Tendances Aubenas, 18 Rue Auguste Bouchet, 07 200 Aubenas, organise, dans le cadre d'une opération commerciale dénommée : Hiver à AUBENAS, un jeu gratuit et avec obligation d'achat **intitulé « Grand Jeu Noël 2026– Gagnez 4 000 € en chèques-cadeaux verts* KDO'BENAS ».**

Le jeu se déroulera du 1er décembre 2026 minuit au 31 décembre 2026.

Ce concours est ouvert à toute personne, qu'elle soit domiciliée en France ou à l'étranger sauf les commerçants et artisans du centre-ville d'Aubenas adhérents ou non à Tendances Aubenas.

Article 1 – Modalités du jeu

Ce jeu se déroulera selon les modalités suivantes :

Ce jeu-concours s'organise autour d'un tirage au sort composé de 49 lots.

Le 1er tirage au sort désignera le gagnant du lot 1.

Le 2ème tirage au sort désignera le gagnant du lot 2.

Ainsi de suite jusqu'au 49ème tirage au sort, qui désignera le gagnant du lot 49, dernier lot du concours.

Article 2 – Conditions pour participer

Pour participer, il suffit de se présenter dans l'un des magasins adhérant à l'association des commerçants et professionnels du centre-ville d'Aubenas « Tendances Aubenas » signalés par un affichage spécifique (*Sticker d'adhérent et/ou affiche de Noël)*, d'acheter au moins un article, puis de remplir complètement et lisiblement un bulletin-jeu avec obligation d'achat.

Le bulletin pour être valide doit :

- Comporter 3 tampons de 3 commerces différents, tous adhérents de Tendances Aubenas, ce qui veut dire que le participant doit avoir réalisé 3 achats différents chez 3 commerçants différents,
- Comporter le nom prénom, adresse, numéro de téléphone du participant.
- Être déposé auprès du 3ème commerçant adhérent ayant tamponné le bulletin lors du dernier achat.

Article 3 – Condition d'exclusion du bulletin

Tout bulletin illisible, raturé, incomplet, tamponné par un commerçant non adhérent ou, non tamponné par 3 commerçants différents, sera considéré comme nul.

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort désignant les 49 gagnants sera effectué par les membres du bureau de Tendances Aubenas.

Article 5 - Lots

La liste des lots est la suivante :

- **Premier prix** : Un ensemble de chèques-cadeaux verts d'une valeur de **500 €** à valoir chez un ou plusieurs commerçants adhérents à l'association « Tendances Aubenas » et à faire valoir avant le 31 décembre 2027.

- **Le deuxième prix :** Un ensemble de chèques-cadeaux verts d'une valeur de **300 €** à valoir chez un ou plusieurs commerçants adhérents à l'association « Tendances Aubenas » affilié à l'opération KDO'BENAS, et à faire valoir avant le 31 décembre 2027.

- **Du 3ème au 5ème prix :** Un ensemble de chèques-cadeaux verts d'une valeur de **200 €** à valoir chez un ou plusieurs commerçants adhérents à l'association « Tendances Aubenas » affilié à l'opération KDO'BENAS et à faire valoir avant le 31 décembre 2027.

- **Du 6ème au 13ème prix :** Un ensemble de chèques-cadeaux verts d'une valeur de **100 €** à valoir chez un commerçant adhérent à l'association « Tendances Aubenas » affilié à l'opération KDO'BENAS, et à faire valoir avant le 31 décembre 2027.

- **Du 14ème au 49ème prix :** Un ensemble de chèques-cadeaux verts d'une valeur de **50 €** à valoir chez un commerçant adhérent à l'association « Tendances Aubenas » affilié à l'opération KDO'BENAS, et à faire valoir avant le 31 décembre 2027.

Détails des lots

	Lot en valeur chèques-cadeaux et Euros	Nombre de chèques-cadeaux de 10€	Vérification lot
1er prix	500	50	500
2e prix	300	30	300
3e prix	200	20	200
4e prix	200	20	200
5e prix	200	20	200
Du 6e au 13ème prix	800	80	8 x 100
Du 14ème au 49ème prix	1800	180	36 x 50
Total	**4000 €**	**400**	**4000 €**

Les chèques-cadeaux sont à faire valoir exclusivement chez les affiliés au dispositif de chèques cadeaux KDO'BENAS du centre-ville de Tendances Aubenas. Toute utilisation de ces chèques-cadeaux chez un commerçant non affilié ne pourra être prise en charge par l'association.

Article 6 – Dépôt du règlement

Le règlement du jeu est déposé auprès de SCP PRALY / NGUYEN-BINH, commissaires de justice Associés à AUBENAS.

Il sera adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande auprès de Tendances Aubenas, 18 Rue Auguste Bouchet, 07200 Aubenas.

Article 7 – Demande d'échange ou remboursement

Les gagnants ne pourront prétendre à aucun échange ou remboursement de quelque nature que ce soit de la valeur du prix.

Article 8 – Information des gagnants

Les gagnants seront avertis personnellement par téléphone ou par mail.

Article 9 - Remise des prix

Sous réserve des conditions sanitaires la remise des lots se fera lors d'une soirée en présence des 49 gagnants qui seront invités à y participer afin de récupérer leurs lots.

Pour les personnes ne pouvant être présentes, ou être représentées, les lots seront remis au siège de l'association 18 Rue Auguste Bouchet, 07200 Aubenas, sur rendez-vous. Aucun lot ne sera envoyé par courrier postal. Les gagnants disposent d'un délai total de 3 mois pour récupérer leur gain. Passé ce délai, les lots resteront propriété de l'association Tendances Aubenas.

Article 10 – Utilisation de l'image des gagnants.

L'association Tendances Aubenas pourra diffuser le nom, commune de résidence et photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article et ceci conformément à la législation en vigueur.

Article 11 – Gestion des litiges

L'association Tendances Aubenas sera seule compétente pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.
L'association Tendances Aubenas pourra demander les preuves d'achats (tickets de caisse) afin de remettre les prix aux gagnants.

Article 12 – Limite de responsabilité

L'association Tendances Aubenas ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment un éventuel retard de la distribution du courrier, ni de cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu.

Article 13 – Acceptation du règlement

La seule participation au jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement.

Toute réclamation doit être faite par écrit au siège de l'association, dans un délai de 8 jours calendaire. Aucune réclamation ne sera acceptée, passé ce délai.

- ***Chèques KDO'BENAS verts** : valables chez tous les affiliés au programme chèques KDO'BENAS du centre-ville d'Aubenas

Contrôlé et affiché
à l'Etude à
compter du 25/11/2026
à 8H30

SCP Muriel PHALY - Tien NGUYEN BINH
Huissiers de Justice Associés
4, rue du Château vieux - B.P. 82
07208 AUBENAS CEDEX
Tél. 04 75 35 00 20 Fax 04 75 35 34 90